

Département du Nord
Commune de Caestre

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 069/2023

Nous, Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212 - 1, L 2212 - 2, L 2213 - 1 et L 2213 - 2,

Vu le Code de la route et son article R 225,

Vu le Décret n° 86 475 du 14 Mars 1986,

Considérant que France Télévisions doit réaliser une fiction sur la propriété de Madame Isabelle BOULIER, gîte du Nid de Chien, 8 chemin du Pré et que celui-ci nécessitera une interdiction de circulation et de stationnement,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter la réalisation du tournage et prévenir les accidents :

ARRÊTE :

Article 1 : Le mardi 13 juin 2023, la circulation et le stationnement, sauf toute la logistique pour le tournage, seront interdits entre 6h et 22h30, Hondenest Straete à partir de la RD 161 route d'Hazebrouck jusque l'intersection du chemin d'Hondeghem.

Article 2 : Ces restrictions seront portées à la connaissance des usagers par les panneaux réglementaires. La signalisation sera à la charge de France Télévisions.

Article 3 : L'attaché territorial est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la CCFI,
- Monsieur le chef de la Subdivision Territoriale de Dunkerque,
- Monsieur Ronan HEGO, régisseur de France Télévisions,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Bailleul,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck,

Fait à CAESTRE, le 7 juin 2023

Jean-Luc SCHRICKE
Maire de CAESTRE

